



PRÉFIGURER LE FUTUR TIERS-LIEU

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

Z.A.E DE MORNE VERGAIN

L'AGORA KILTI

ESPACE COWORKING & ATELIERS DE PRODUCTION ARTISTIQUE

VERS LA PRÉFIGURATION D'UN PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION CULTURELLE COMMUNAUTAIRE.
UN OUTIL INNOVANT D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTÉS ARTISTIQUES

+590.690.765.599

jocelyne.daril@capexcellence.net

Direction des politiques culturelles

LES + & LES -

1 LES +

- Continuité d'accompagnement des artistes avec un vrai potentiel de développement
- Encadrement juridique clair : convention, quotas, responsabilité partagée
- Dynamique d'intérêt général : valorisation culturelle, inclusion sociale, ancrage local
- Espace provisoire peut devenir à terme un incubateur/pépinière d'entreprises culturelles
- Occupation du site sur 2 ans au plus pour préfigurer le futur outil proposé aux acteurs culturels
- Mutualisation des espaces et des équipements : création de synergies entre artistes & espace restauration mutualisé (accessible sur plages horaires)

2 LES -

- Un usage des lieux nécessairement paisible : divergence d'intérêts
- Espaces parfois insuffisants au regard des demandes ou des activités exercées (notamment danse). Cohabitation difficile entre disciplines artistiques : nuisances sonores, rythmes de travail, usages opposés
- Encadrement de l'activité commerciale des artistes : Interdite à l'Agora Kilti
- Recenser le mobilier disponible & état des lieux indispensables avant ouverture au public

3 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- Plan d'accompagnement administratif, social ou en insertion (statut, assurance, fiscalité) pour les artistes non constitués
- Instaurer un règlement intérieur stricte encadrant les usages, avec annexes spécifiques par discipline : Exigences techniques, règles d'usage, conditions sanitaires adaptées, Interdictions, horaires, sécurité, autorisations d'activités publiques
- Planifier la cohabitation par zonage & discipline : quotas, isolation(casques), médiation par un référent

2025

28^e édition

CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Annoté
Commenté en ligne

Papier & numérique

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Préfecture : 971-02

CADRE JURIDIQUE, CONTRACTUEL ET ADMINISTRATIF

NATURE DU CONTRAT

- Convention écrite obligatoire (durée, conditions, responsabilités, usage du lieu)

REDEVANCE

- Redevance obligatoire sauf exceptions
- Pour les artistes : prévoir **une redevance symbolique** (ex. 25 €/an) pour les ex-occupants du Centre des arts

RESPONSABILITÉ & ASSURANCES

- Assurance RC obligatoire pour l'usager en annexe des conventions individuelles
- Attestation à fournir avant toute entrée dans les lieux

VALIDATION JURIDIQUE

- Délibération du Conseil communautaire
- Signature des conventions par le Président de l'agglomération

En réunissant ces conditions, Cap Excellence se donne les moyens de contractualiser avec un artiste individuel et pas seulement les associations tout en respectant le droit public.

LES ESPACES...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

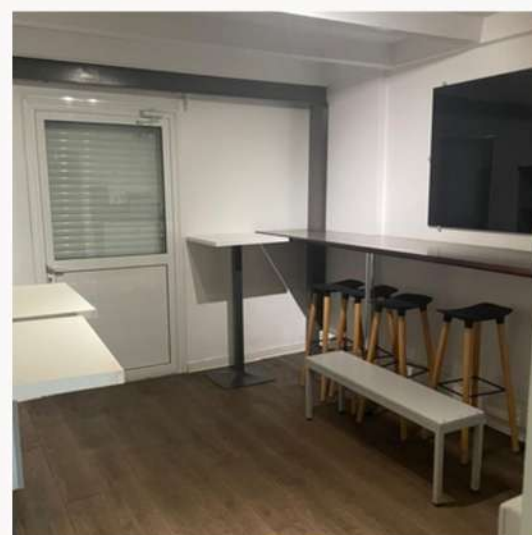
Environ 50 personnes devraient pouvoir accéder en flux continu à cet espace co-working composé d'espaces communs, privatifs de type bureau et d'ateliers d'artistes permettant d'organiser des résidences.

PUBLIC CONCERNÉ

- Les occupants du chantier quelque soit leur statut individuel ou associatif
- Les associations culturelles du territoire communautaire ou hors agglomération
- Les individus à la recherche d'un espace de travail

DES ESPACES DISPONIBLES LIMITÉS IMPOSANT LA MUTUALISATION

- **RDC**
 - Espaces mutualisés polyvalents : 5 unités variant de 14 à 63 m²
 - Espaces privatifs : Possibles dans l'ensemble des espaces disponibles
- **Les Box**
 - 4 unités variant de 15 à 29 m²
 - Espaces de stockage : 10 et 6 m²
- **Autres espaces qualifiés** : 1 salle de pause, Sanitaires H/F et 1 patio à l'arrière du bâtiment (exemple : Ateliers arts plastiques ou espace détente)
- **Mobilier déjà disponible** : écran, vidéos projecteurs, cimaises pour les expositions, tables, chaises, bureau, tableau Veleda, prises, rangements (au R+1)



SOUS GESTION DE CAP EXCELLENCE

PUBLIC ACCUEILLI

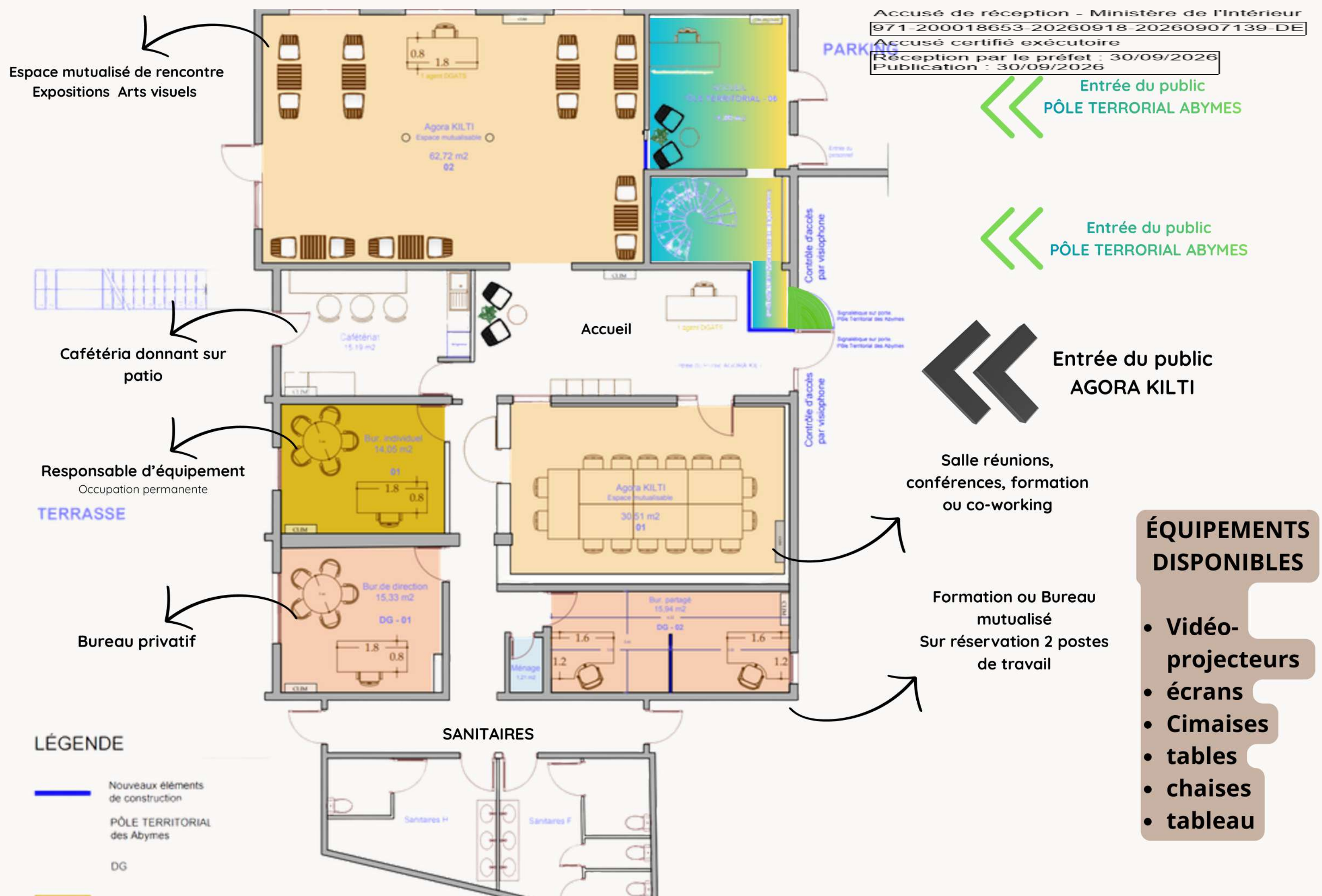
- Les actuels occupants du Centre des arts et de la culture (sur réservation et selon planning)
- Les publics extérieurs souhaitant un espace de travail temporaire (sur demande - Usagers internes ou externes à Cap Excellence)
- Les participants aux réunions administratives initiées par Cap Excellence (Exemple : PTICC, Participation des artistes durant IloJazz, etc...)
- Les ateliers de pratique artistique (à partir de 16h30 - limité à certaines disciplines)
- Les évènements ponctuels (jusqu'à 22h00)

EQUIPE ADMINISTRATIVE CAP EXCELLENCE

- Horaires en brigades avec au moins 2 permanents sur site - Effectif suggéré : 4
- Amplitude d'ouverture du site : environ 12h00/jour hors évènements exceptionnels
- 37h00/agent sauf nécessité de service
- Horaires possibles au-delà de 20h30
- Missions : Gestion des espaces et des réservations, accueil des publics présents, information culturelle tout public, communication, ingénierie de projet, & recherche de locaux futurs des occupants (immobilier inactif sur projet)

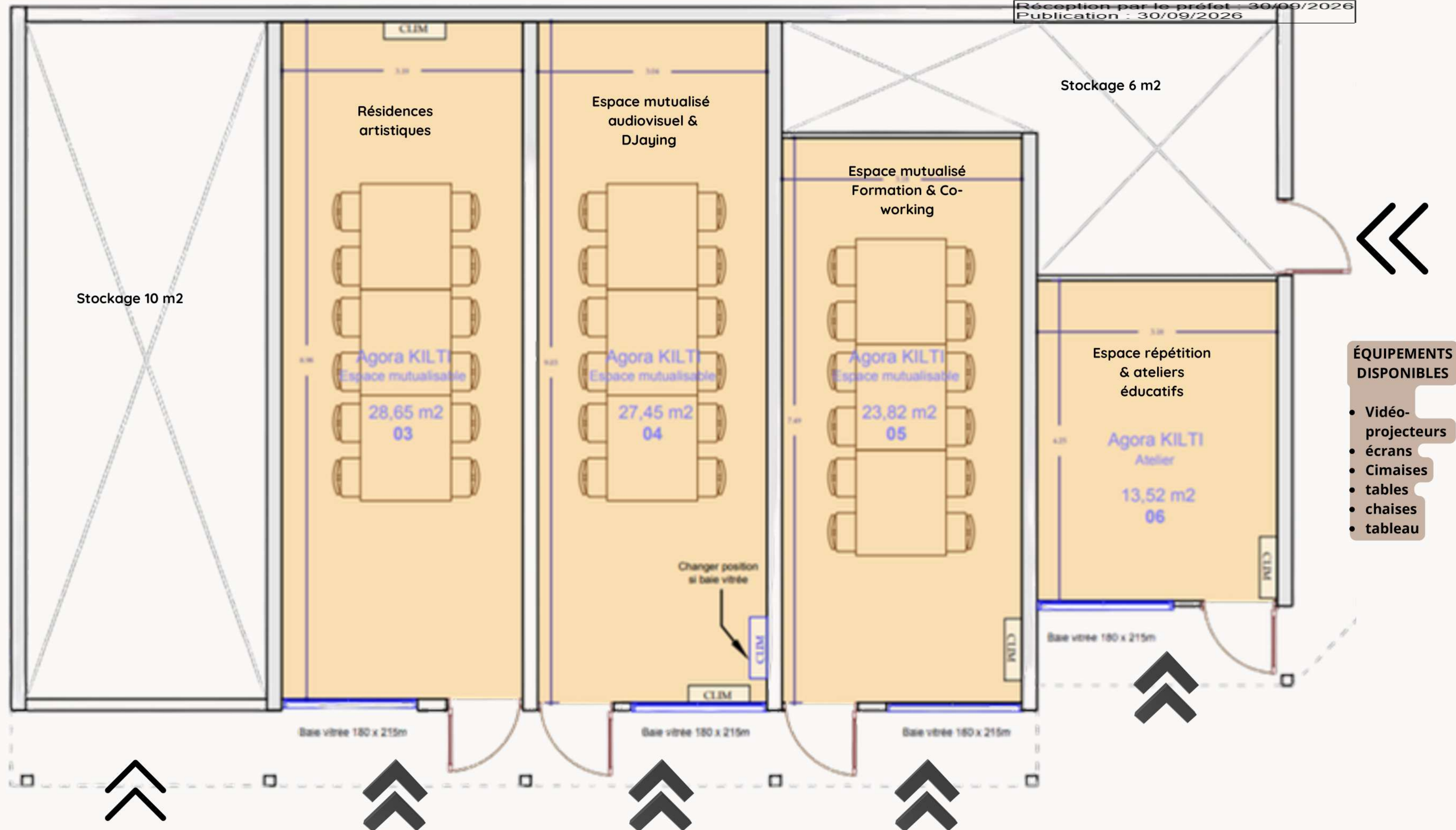


LE COWORKING



LES BOX - 1/3 LIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026



DESTINATION DES ESPACES COWORKING AU RDC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026



UN RDC ASSOCIANT UN MOBILIER DESIGN & DE RÉCUPÉRATION

Constitué du mobilier existant et de mobiliers administratifs, l'espace accueil prend déjà à la mi-septembre 2025 une configuration en mode "total coworking"

Les agents présents sur place pourront ainsi :

- Renseigner et contrôler les flux de publics
- Informer grâce au "Point d'informations artistiques & culturelles"

UN ESPACE ACCUEIL COMMUN RÉAMÉNAGÉ

Lumineux, spacieux et ouvert sur l'extérieur, l'accueil à vocation à :

- Orienter
- Attendre ou se donner un rendez-vous
- Salle d'attente pour les formations ou les réunions
- Faire connaissance
- Favoriser la mise en relation



POUR FAVORISER LES COLLABORATIONS ARTISTIQUES

En petits groupes, derrière un bureau ou tout simplement debout, l'Agora Kilti une fois "customisé" par les artistes pourra devenir un lieu de rencontres d'exception dans l'agglomération, voire même en Guadeloupe. Pour des raisons de sécurité l'entrée du public se fera après la banque d'accueil directement dans cet espace partagé



DES SALLES DESTINÉES AU CO-WORKING, AUX RÉUNIONS OU À LA FORMATION

- La grande salle du RDC pourra accueillir, plus d'une vingtaine d'utilisateurs en poste individuels ou en format réunion. Elle pourra également accueillir des formations en "grand format" grâce à son mobilier modulable de récupération pris sur le stock disponible à Cap Excellence.
- Les 4 box seront également totalement polyvalents pouvant devenir résidences artistiques, privés, de formation ou éducatifs



PRINCIPES DE RÉSERVATION DES ESPACES COLLABORATIFS

MISE EN PLACE D'UN PRINCIPE DE QUOTAS HORAIRES

- Répartition équitable des créneaux entre les artistes
- Objectif : **garantir un accès partagé** et éviter la monopolisation des espaces
 - Suivant la typologie de l'utilisateur : exemple 500H00/an/occupant
 - Nombre de jours/mois par artiste
 - Types d'espaces concernés
 - Gestion des périodes de forte demande

UN PRINCIPE DE RÉSERVATION AUTOMATISÉE (LOGICIEL)

- Logiciels de gestion d'espaces : Moffi, **Cosoft**, Tydeck, Witco, Archie, Zapfloor, HqO, Desk
- Plateformes Cap Excellence : Portail famille, Axel Net, Aregie, Payfip

ABONNEMENT NÉCESSAIRE

- Toutes les solutions de gestion automatisée sont payantes (simplicité, interface, budget, intégration) ... mais une gestion sur Excel est toujours possible. Un **abonnement sera indispensable** pour accéder à la plateforme choisie (coût en cours d'évaluation selon l'outil retenu)

OUVERTURE DU SITE AU PUBLIC & INAUGURATION ?

- **fin février 2026**
- **Inauguration : Jeudi 27 février 2026**

6 TYPES D'ESPACES ACCESSIBLES SUR RÉSERVATION :

- COWORKING
- EXPOSITION
- ATELIERS
- PRIVATIFS
- RÉUNIONS
- FORMATIONS

1) DANS LE BÂTIMENT PRINCIPAL

Faire de ces espaces un "Laboratoire de rencontres"

1 SERVANT D'INCUBATEUR POUR LES ARTISTES & LES ACTEURS CULTURELS

- Les espaces seront pré-affectés par zone pour les différentes disciplines artistiques
- Aucun espace ne sera affecté à 1 individu, ni mis à disposition de manière permanente & Gestion des mises à disposition (quota d'heures/par usager) et des équipements communs

2 SOUS GESTION DE CAP EXCELLENCE

- Nombre d'agents : Sous la Direction des politiques culturelles : 1 agent accueil/animation/logistique et 1 responsable administratif et financier - 2 à 3 agents d'accueil et logistique en alternance
- Prestations d'accompagnement individuel ou collectif
- Gestion des espace/individu (Quota d'heures exemple : 500h/pers. pour les ex-occupants du Centre des arts)
- Objectif parvenir à des horaires : du mardi au samedi : 8h30/20h00 - Samedi : 9h00/20h00 - A l'ouverture l'amplitude d'ouverture sera moins importante

3 ACCESSIBLE À DIFFÉRENTS PUBLICS

- Public des occupants du chantier du Centre des arts et de la culture
- Public extérieur pour des rendez-vous, des réunions, conférences, rencontres professionnelles (Cf. associations)
- Activités avec les publics possible mais réglementée (nature de l'activité, nombre de participants, espaces affectés)
- Accueil des publics & activités de l'Espace littéraire Darboussier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026



**ESPACE DE RENCONTRES
& D'EXPOSITION**

ZONAGE & ACTIVITÉS

EXEMPLE PLANNING HEBDO

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30/13h00	Coworking- arts visuels & DJaying R+1	Coworking- Spectacle vivant	Audiovisuel - tournage/montage	Artisanat - Ateliers techniques	Coworking	Réservations libres / Ateliers publics
10h30/13h	Travail individuel RDC & R+1- arts visuels	Coworking- arts du spectacle	Audiovisuel - post-prod	Artisanat - Fabrication	Danse / Cirque	Temps interdisciplinaire / Rencontres
13h/14h	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h/16h	Accompagnement indiv. (Arts visuels)	Temps interdisciplinaire	Accompagnement collectif	Coworking thématique	Ingénierie culturelle / Réunions	Coworking
16h/18h	Coworking / Ingénierie	Coworking	Réservation libre	Accompagnement indiv. /groupes	Ingénierie culturelle / Réunions	Libre / Réservations
18h/20h	Libre / Réservations	Libre / Réservations	Libre / Réservations	Libre / Réservations	Libre / Réservations	Évènementiel

Principes retenus

- Ouverture : Mardi au vendredi 8h30-20h30, samedi 9h-20h
- Planification fixe à l'année
- planification mensuelle des activités et de l'offre de service, avec espaces de travail libre pour les autres artistes
- Temps d'accompagnement personnalisé en individuel ou petit collectif (1h à 2h)
- Réservations libres dans les espaces non utilisés par les ateliers/box disciplinaires
- Temps interdisciplinaire hebdomadaire inclus
- Espaces respectés par compatibilité d'usages
- Temps interdisciplinaire (Mardi PM & Samedi)
- Atelier croisé autour d'un thème (ex : "lumière", "espace", "mémoire")
- Activité collective animée par un intervenant ou un binôme
- Utilisation de plusieurs espaces pour favorise la rencontre
- Peut inclure l'ingénierie culturelle en médiation ou transmission
- Répartition des 500h/an pour les "occupants du Centre des artstre des arts"
- $500h \div 48 \text{ semaines} \approx 10 \text{ à } 11h \text{ par semaine max sur site par artiste}$
- Ils peuvent réserver ces heures librement dans les créneaux disponibles hors temps disciplinaires fixes

2) DES RÉSIDENCES ARTISTIQUES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

BOX & IMMOBILIER INACTIF DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE & LES BAILLEURS SOCIAUX

GARDER LES PRINCIPES : AFFECTATION TEMPORAIRE & SUR RÉSERVATION

- La mise à disposition des espaces identifiés par la DGAPRU (rénovation urbaine) feront l'objet d'une mise à disposition temporaire. ils seront sous gestion des équipes du Morne Vergain (Décret du 02/11/2021)
- La mise à disposition fera l'objet d'un avenant à la convention signé par chaque usager
- La durée maximale de mise à disposition ne pourra excéder 3 mois

SUR LA BASE D'UN PROJET PRÉSENTÉ PAR LE BÉNÉFICIAIRE

- **Préparation d'expositions** : Le bénéficiaire devra garantir sa RC pour ses matériels & sa sécurité
- **Artisans d'arts & artisanat** : En partenariat avec les villes-membres
- **Graff** : le bénéficiaire devra s'engager à considérer ses oeuvres comme éphémères sans obligation pour Cap Excellence de les préserver. L'autorisation préalable de Cap Excellence est obligatoire

OUVERT À L'ENSEMBLE DES COMMUNAUTÉS ARTISTIQUES & ASSOCIATIVES

- Le principe "In situ" ou hors les murs est de **permettre la mixité des publics & des disciplines**
- **Pas d'exclusivité d'utilisation pour les collectifs occupants du chantier**
- Comme pour Morve Vergain, tout acteur culturel qui en ferait la demande et sous conditions (voir pages précédentes) pourrait bénéficier de ce **dispositif complémentaire**

SOLLICITER LES ARTISTES SUR DES PROJETS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'AGGLO

- Évènements de Cap Excellence : ÎloJazz, JAT, grands évènements des villes-membres
- Actions dans les équipements municipaux ou communautaires : Disposition intégrée dans la convention individuelle comme **une contrepartie obligatoire** pour les actuels occupants du chantier (volume à définir)
- Bailleurs : Cf Semsamar. A leur demande (contre rémunération) pour des interventions graphiques sur bâti



3) UN ESPACE D'EXPOSITION...

RETROUVER LÈSPRI KAK

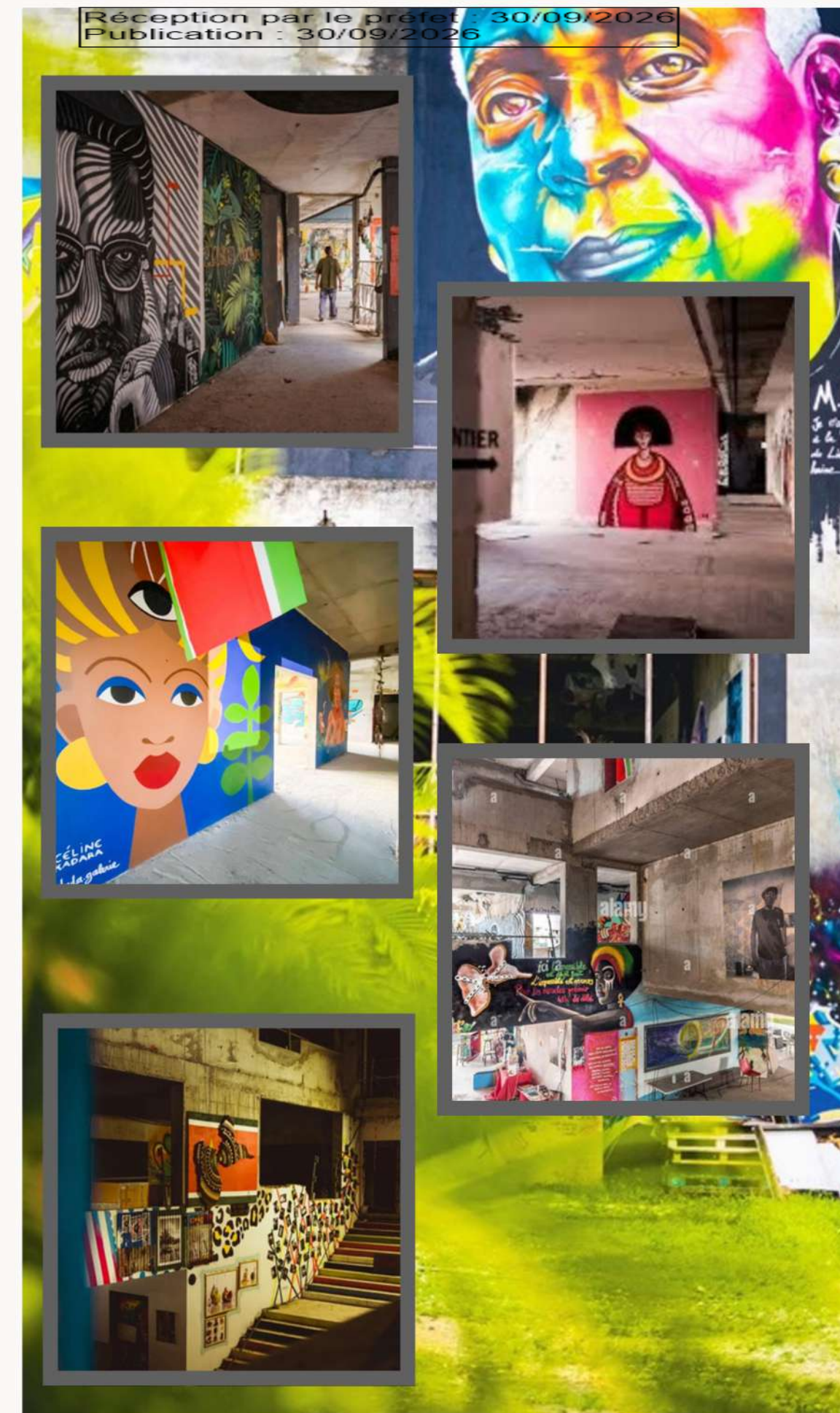
- Expositions collectives : mensuelles portées par l'Agora Kilti
- Expositions à la demande : ponctuelles du jeudi au samedi
- Résidences artistiques : 1 à 3 mois au plus - Sur dossier exclusivement

MAI 2026

- Après réalisation d'un inventaire exhaustif de l'ensemble des créations graphiques qui constitueront la matière première de l'exposition en 2 temps (Septembre/décembre 2025)
- Réaliser une **exposition photographique de très grands formats en mobilisant l'ensemble des espaces disponibles... Un parcours pour retrouver Lèspri Kak**
- Actions de médiation mises en place en lien avec les artistes concernés
- Les événements ponctuels autour de l'exposition - Panneaux didactiques numériques

2026

- Rétrospective Festivals d'intérêt communautaires & actions culturelles à partir des archives photographiques



L'AGORA KILTİ, LE 1ER TIERS-LIEU ACCUEILLANT UN SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE ?

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
977-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

01

- Répondre aux attentes des artistes sur site
- Des expositions mensuelles "Lèspri Kak" permettant ainsi aux artistes & artisans de vendre leurs productions sous la halle du Marché aux épices aux croisiéristes

02

- Développer de nouvelles recettes propres pour l'équipement
- Soulager Cap Excellence et les villes-membres des demandes de mise à disposition d'espaces de production
- Compléter cette offre avec une mutualisation des principaux espaces culturels de l'agglomération (*)

(*) Partenariats avec Centre culturel de Sonis (Les Abymes), Centre Félix proto (Les Abymes), Salle George Tarer (Pointe-à-Pitre) et Centre Gérard Lockel (Baie-Mahault). - N.b : Le Hall Paul Chonchon dispose depuis sa rénovation, d'une salle de danse & Théâtre équipée d'un ascenseur, d'un escalier extérieur, de miroirs et parquets qui n'est pas ouverte au public car l'escalier ne répond pas aux normes de sécurité.

Son remplacement représente un coût modique (moins de 10.000€) et d'offrir 2 à 3 espaces supplémentaires pour la création, l'éducation artistique et l'enseignement artistiques. Le Centre culturel de Sonis pourrait ainsi ne plus louer LaFabri'k-Léna Blou. Cette salle serait mutualisée entre Cap Excellence et les villes-membres avec une priorité à l'Agora Kilti & la ville de Pointe-à-Pitre. Cette mise au norme est inscrite au CRTE mais sans réalisation à ce jour.

03

- Donner aux Élus de la Commission culture, l'opportunité de choisir les projets ou artistes qu'ils souhaitent soutenir
- Préfigurer le projet qui pourrait prendre place dans la 2ème tranche du Centre des arts & de la culture si le principe d'une "petite" salle dédiée à la création est maintenu

04

- Proposer un lieu atypique et inédit en Guadeloupe porté par le secteur public
- Donnant une aide directe aux artistes sous forme d'espaces de création
- Pouvant être soutenu sur son fonctionnement par l'Etat/DAC, le Conseil régional ou le Conseil départemental



N.b : Le Hall Paul Chonchon dispose depuis sa rénovation, d'une salle de danse & Théâtre équipée d'un ascenseur, d'un escalier extérieur, de miroirs et parquets qui n'est pas ouverte au public car l'escalier ne répond pas aux normes de sécurité.

L'EXTENSION TIERS-LIEU AVEC D'ATELIERS D'ARTISTES, DE RÉPÉTITION & DE STOCKAGE



2 espaces stockage

Box pouvant servir d'ateliers arts plastiques

1 Box... Studio de répétition musique ou théâtre

En ajoutant, ces espaces destinés à la création et à la production artistique, L'Agora kilti peut se positionner comme un petit tiers-lieux puisqu'il associerait à la fois espaces :

- Accueil & Coworking sur un niveau (RDC) pour un travail mutualisé réparti
- Espaces de diffusion et d'exposition répartis entre le bâtiment principal et les box grâce à l'installation de cimaises
- 4 espaces affectés pour les artistes : résidences artistiques (subvention en nature : mise à disposition à la semaine et jusqu'à 3 mois), espaces de travail collaboratif. Ces 4 ateliers sont plus profonds que larges mais débouchent directement sur le parking arrière
- 1 espace pour les répétitions musicales ou théâtrales
- 2 espaces de stockage avec rayonnages de 6 et 10 m² chacun permettant le dépôt du mobilier inutilisé, des bombes de peintures, grandes installations, matériels de musique ou arts plastiques, etc...

Concernant les conditions d'accès aux ateliers :

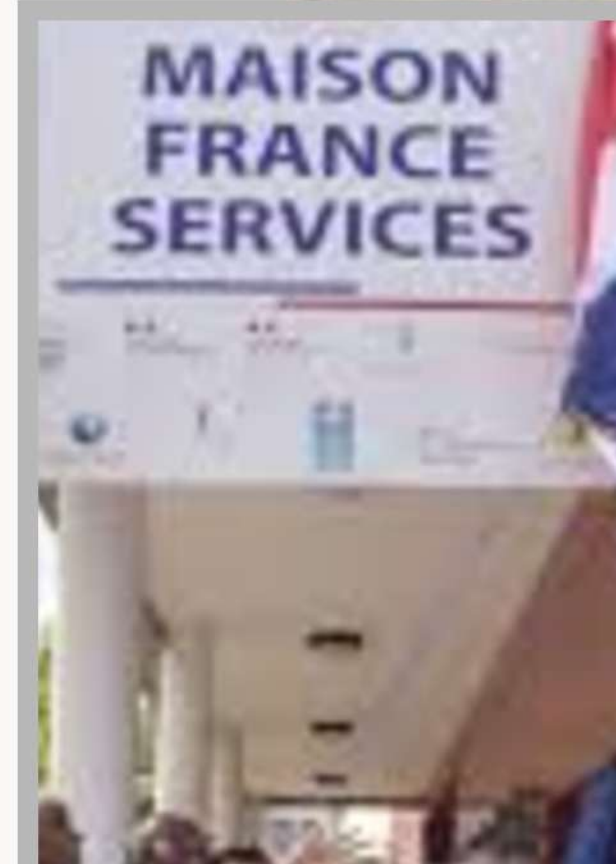
- Sur réservation avec un forfait "spécial plasticiens production" ou "spécial spectacle vivant" (recettes propres)
- Ce qui permettrait pour Cap Excellence de proposer des "résidences artistiques" sur AAP/AMI grâce à son tarif non concurrentiel qui constituerait une subvention. Cela permettra également de générer des recettes propres à une politique tarifaire soutenant l'intérêt général
- En mise à disposition gratuite (subvention en nature) sur AMI/AAP ou sous réserve d'avoir acquitté sa redevance annuelle

4) ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & ÉCONOMIQUE

FAIRE DE L'AGORA KILTİ, UN LIEU DE PERMANENCE DÉDIÉ POUR L'ACCÈS AU DROIT COMMUN SPÉCIFIQUE AUX ARTISTES ET AUX ACTEURS CULTURELS

- Avec des professionnels sensibilisés et formés. Un espace unique d'**accompagnement administratif et social pour la communauté artistique et culturelle du territoire**
- Sous forme de **permanences mensuelles**, d'une part pour assurer le suivi en fixant des rendez-vous réguliers et d'autre part, pour intégrer une plus approche sociale du développement culturel
- En lien avec la Maison France services de Wu Tan Park, le SEPSI, voire même France travail, les services sociaux départementaux, communautaires et/ou municipaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026



AVEC DES PERMANENCES SOCIALES

DES PERMANENCES SOCIALES MENSUELLES POUR LES ARTISTES

- **Objectifs :**
 - De favoriser l'accès et le recours aux droits sociaux, à la santé et aux soins
 - De travailler sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées dans une logique de stabilisation.
- **Accès aux droits sociaux :**
 - Accompagnement administratif personnalisé : ouverture de droits à la sécurité sociale, RSA, AAH (si handicap), AME/CMU-C
 - Ateliers collectifs d'information sur les droits sociaux, animés avec la CAF, la CPAM ou une association spécialisée
 - Mise en place d'un référent social pour chaque artiste (CCAS, association)
 - Aide aux transports collectifs (Karulis)
- **Accès à la santé et aux soins :**
 - Bilan de santé proposé en partenariat avec le PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) et la médecine préventive
 - Orientation vers des structures de soins de proximité (Maison de Santé, CMP et UNAFAM pour la santé mentale) & Sensibilisation aux addictions, santé sexuelle, santé mentale (avec associations spécialisées)
- **Accompagnement professionnel et insertion (Direction Animation Economique) :**
 - Valorisation des compétences artistiques pour des projets socioculturels locaux
 - Soutien dans les démarches de statut professionnel (intermittence du spectacle, formation professionnelle, inscription et accompagnement par le PLIE ou France Travail, et pour les plus jeunes la Mission Locale)
 - Développement de partenariats avec les structures culturelles locales pour faciliter des opportunités (résidences, ateliers, médiations culturelles).

Coordonnées et suivies par la Direction des politiques sociales et de lutte contre grande exclusion de Cap Excellence



DÈS L'OUVERTURE...

- **Partenariats avec les organismes d'accompagnement** : Cf. GIP cafés-culture, LaKazAwtis, etc... avec qui conventionner pour des “services à la carte” - Mode d'intervention pour les services : par vacation mise à disposition de compétences
- **Services/fonction suggérés** :
 - Se doter d'un statut juridique pour exercer son art
 - Comptabilité & budgets,
 - Communication digitale & community management,
 - Ingénierie et montage de projets,
 - Fonds européens en gestion directe ou indirecte (bureau Guadeloupe culture),
 - Produire sa musique,...
- **Expositions** temporaires
- Paiement des redevances via **PAYFIP** : tarification des services, redevance annuelle ou ponctuelle, hors forfait “occupant” - Mises à disposition gratuites uniquement pour les associations
- Recherche de **locaux professionnels** pour certaines disciplines artistiques en mobilisant l'immobilier inactif du territoire
- **Créer des espaces de diffusion dans l'espace public** (identification de l'immobilier inactif par la DGPRU, DGADD & Direction de la fiscalité locale)



EXPLOITATION DU SITE

Des recettes propres
à développer en
renforçant les
services aux usagers
(financièrement
accessibles y compris
pour des usagers en
devenir) et les
propositions
qualitatives aux
communautés
artistiques

Se doter d'outils de
gestion de l'espace
coworking & des
recettes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

UNE POLITIQUE TARIFAIRE ADAPTÉE AUX DIFFÉRENTS PUBLICS CONCERNÉS

OFFRE DE SERVICES EN FORFAIT ANNUEL					
	EX-Centre des arts	ARTISTES AGGLO	AUTRES ARTISTES	ASSO AGGLO	AUTRES ASSO
Cautions	100,00€	150,00€	150,00€	150,00€	150,00€
REDEVANCE	25€/an	80€/an	100€/an	400€/an	500€/an
ESPACES MUTUALISÉS	500h00	40h00	30h00	60h00	40h00
ESPACE PRIVATIF					
SALLE DE RÉUNION				5 Demi-journée	5 Demi-journée
FORMATIONS INDIVIDUELLES	10h00				
ATELIERS AUDIOVISUELS & DEEJAING	120h00	40h00	40h00	40h00	40h00
REDEVANCE INDIVIDUELLE					
FORMATIONS COLLECTIVES		60€ pour 2 sessions de formation de 2h00			
CONFÉRENCES	20€/an pour 5 conférences				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200018653-20260918-20260907139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

OFFRE DE SERVICES - DEMANDES PONCTUELLES								
	USAGERS AGGLO		AUTRES USAGERS		ASSO AGGLO		AUTRES ASSO	
Caution	150,00€							
DURÉE	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ Journée
ATELIERS RÉPÉTITION	20,00€	10,00€	30,00€	15,00€	20,00€	10,00€	30,00€	15,00€
ESPACE AUDIOVISUEL OU DEEJAYING	30,00€	15,00€	40,00€	20,00€	30,00€	15,00€	40,00€	20,00€
ESPACES COWORKING					5 Demi-journée			5 Demi-journée
ESPACE PRIVATIF								
SALLE DE RÉUNION ½ JOURNÉE : 50€ à 100€ - JOURNÉE 100€ à 200€								
FORMATIONS COLLECTIVES	20€/personnes pour une Formation de 2h00							
CONFÉRENCES	20€/an pour 5 conférences							
ÉVÈNEMENTS	500€ (sans logistique) - 1.200€ (avec logistique)							

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur					
971-200018653-20260918-20260907139-DE					
Accusé certifié exécutoire					
Réception par le préfet : 30/09/2026					
Publication : 30/09/2026					
BUDGET PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS L'AGORA KILTI					
Charges d'exploitation & d'activités		144 000,00€	Récettes d'exploitation & d'activités		17 800,00€
			USAGERS CAP EXCELLENCE		
Formations collectives & accompagnement méthodologique	10 000,00€	Forfait/occupant/an = 10h00	Redevances annuelles ex-occupants Centre des arts	1 000,00€	25€/artiste- identifiés : 40 personnes
8 à 10 Évènements/an organisés par ou en partenariat avec Cap Excellence	40 000,00€	Exemple : rencontres professionnelles thématiques ou conférence de presse	Redevances annuelles Co-working autres publics acteurs culturels & artistes	2 700,00€	1) Forfait de 40h00 /an forfait 80€ sur réservation (hors demandes collectivités) résidents Cap Excellence
Location mobilière	20 000,00€	Chapiteaux, mobilier de réception, sonorisation, etc...	Redevances ponctuelles Espaces mutualisés (1 pers.) à la 1/2 journée ou	1 200,00€	Journée pleine de 2x5h00 en continue(environ 60 demandes par an) + 1/2 journée de 5h00 (environ
Réceptions organisées par Cap Excellence	25 000,00€	Dont inauguration du site & utilisation pour des manifestations propres à Cap Excellence	Redevances ponctuelles en bureau privatif (- de 1 à 3 pers.) à la 1/2 journée	1 800,00€	Journée pleine de 2x5h00 en continue(environ 60 demandes par an) + 1/2 journée de 5h00 (environ
Acquisition matériels & fournitures	8 000,00€		Forfaits annuels salle de réunion pour association (CA, AG, séminaires, etc)	400,00€	Forfait de 60h00 ; soit 12x5h00 - abonnement 5 asso/an
Acquisition logicel & application gestion planning	3 000,00€	Licence multipostes (3) COSOFT	Autres recettes ponctuelles évènements en nocturne (de 17h00 à 22h00 au plus)	1 200,00€	Dont prise en compte surcoût gardiennage, accueil, nettoyage & mise à disposition grande salle (Cf.
Communication	32 000,00€	Communication liée au lancement de l'Agora Kilti & communication générale annuelle : expositions, Point d'information artistiques et culturelles, autres évènements	Formations collectives hors occupants + Accompagnement individuel de	5 400,00€	1/mois - forfait de 3 formations/an (3h00) - évalué à 20 pers/an à 60€ + Box 1 (200€/mois) & Box 2 (250€/mois) sur 8 mois/an + Forfait
Appels à projets	6 000,00€	Facades de l'Agora Kilti & résidences artistiques Agora Kilti	TOUTES RECETTES USAGERS HORS CAP EXCELLENCE	4 100,00€	Mêmes packages que ceux proposés pour les publics de Cap Excellence mais avec un montant majoré
Apports en nature Cap Excellence & charges fixes annuelles d'exploitation		170 136,48€	Subventions & Apports budgétaires et en nature Cap Excellence		296 336,48€
location photocopieur/imprimante (R+1)	8 498,28€		Budget Direction des politiques culturelles	120 000,00€	Mesure nouvelle 2026, s'ajoutant au montant des opérations
Consommables (encre, papier)	658,20€		DAC	7 000,00€	
Nettoyage du site	26 500,00€		Conseil régional (volet économique)	14 000,00€	
internet + téléphonie	2 680,00€	4 postes équipés	FSE (Programme annuel de formations qualifiantes)	114 000,00€	2ème semestre 2026 (volet formations culturelles & techniques) - Environ 2 formations par mois
Loyers sur 12 mois hors taxes	106 800,00€		Partenariats	3 000,00€	
charges fixes (eau, électricité, Internet,..)	25 000,00€		Apports en nature (dépenses mutualisées de fonctionnement)	38 336,48€	Copieur, consommables, 1 ordi, gardiennage, nettoyage du site, etc...
TOTAL CHARGES	314 136,48€		TOTAL RECETTES	314 136,48€	